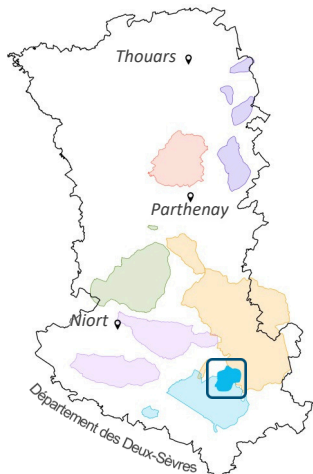


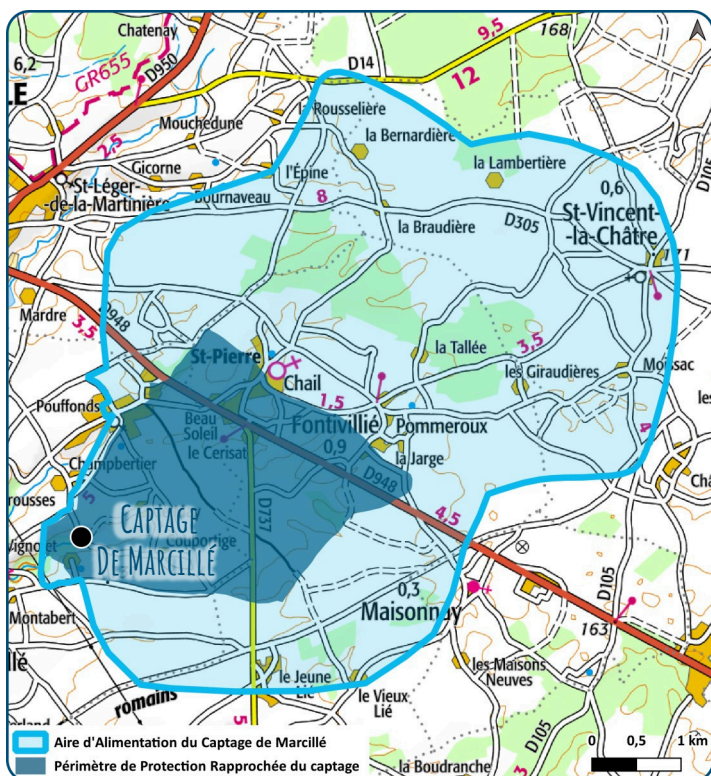


► LE PROGRAMME RE-SOURCES RÉGIONAL ET LE CONTRAT LOCAL 2023-2027

Le programme Re-Sources concerne l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, avec un enjeu fondamental : assurer durablement la production d'eau potable pour les habitants de la Région. Ce programme vise ainsi la reconquête de la ressource pour une eau naturellement potable et des changements de pratiques durables impliquant l'ensemble des acteurs du territoire. La mise en place de cette démarche est centrée sur les captages stratégiques classés prioritaires.

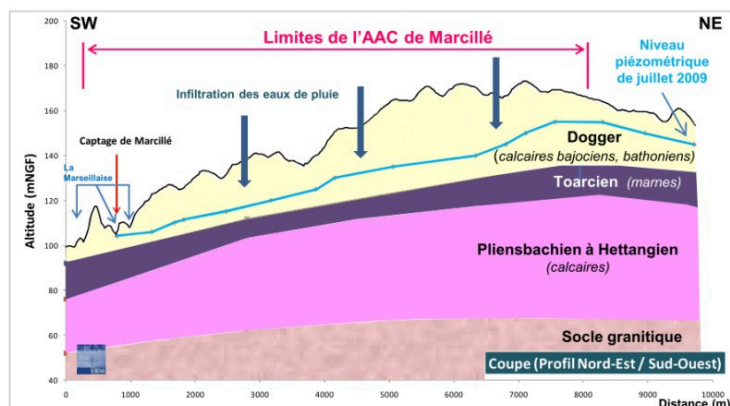
Le captage de Marcillé faisant partie de ces ressources stratégiques, le Syndicat 4B pilote sur ce territoire la démarche Re-Sources via un contrat territorial actuellement défini pour la période 2023-2027.

► L'AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE DE MARCILLÉ



► LE FONCTIONNEMENT HYDROGÉOLOGIQUE

Le forage de Marcillé capte les eaux de l'aquifère Supra-Toarcien à une profondeur de 2,79 mètres. L'alimentation de la nappe se fait directement par infiltration des eaux météoriques. La source est très réactive aux épisodes pluvieux (variation importante du paramètre turbidité). L'aquifère est de type karstique. La circulation des flux en souterrain est relativement complexe et difficilement interprétable. Les vitesses d'écoulement peuvent être très rapides selon les cavités liées au karst (superficielles et souterraines).



Superficie du territoire : 3280 ha



SAU : 2840 ha (RPG 2023)



71 exploitations ayant au - 1ha



Céréaliculture



Collectivité porteuse : **Syndicat 4B**



Ressource : Supra-Toarcien



Quantité d'eau prélevée ou distribuée : 69 475 m³/an
(2024)

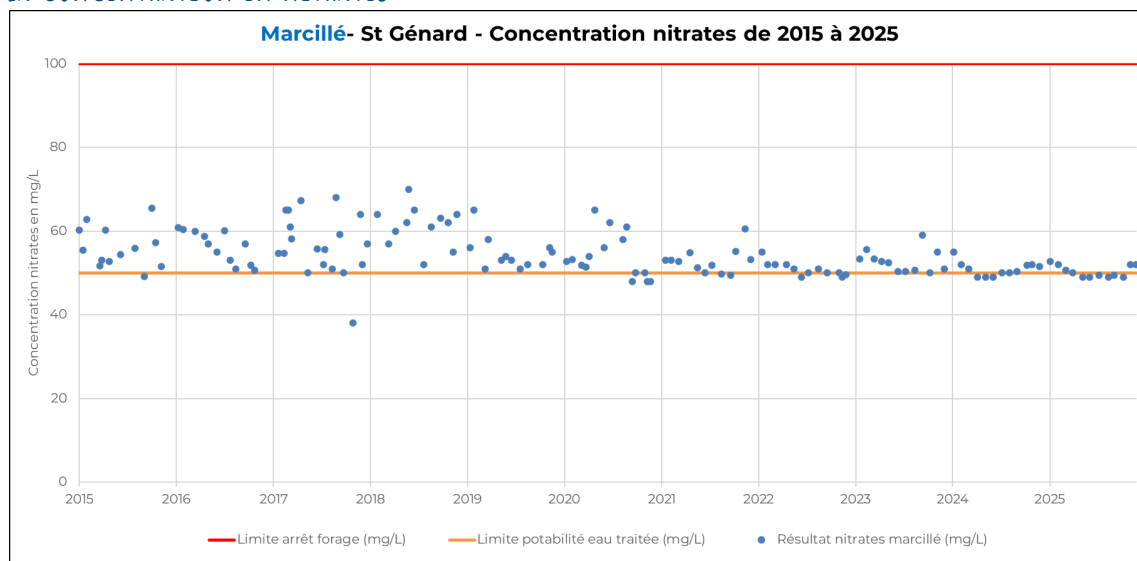


Alimentation de l'UDI* Marcillé : 2 321 habitants

UDI (Unité De Distribution)* : ensemble continue de canalisations de distribution dans lequel la qualité de l'eau est homogène

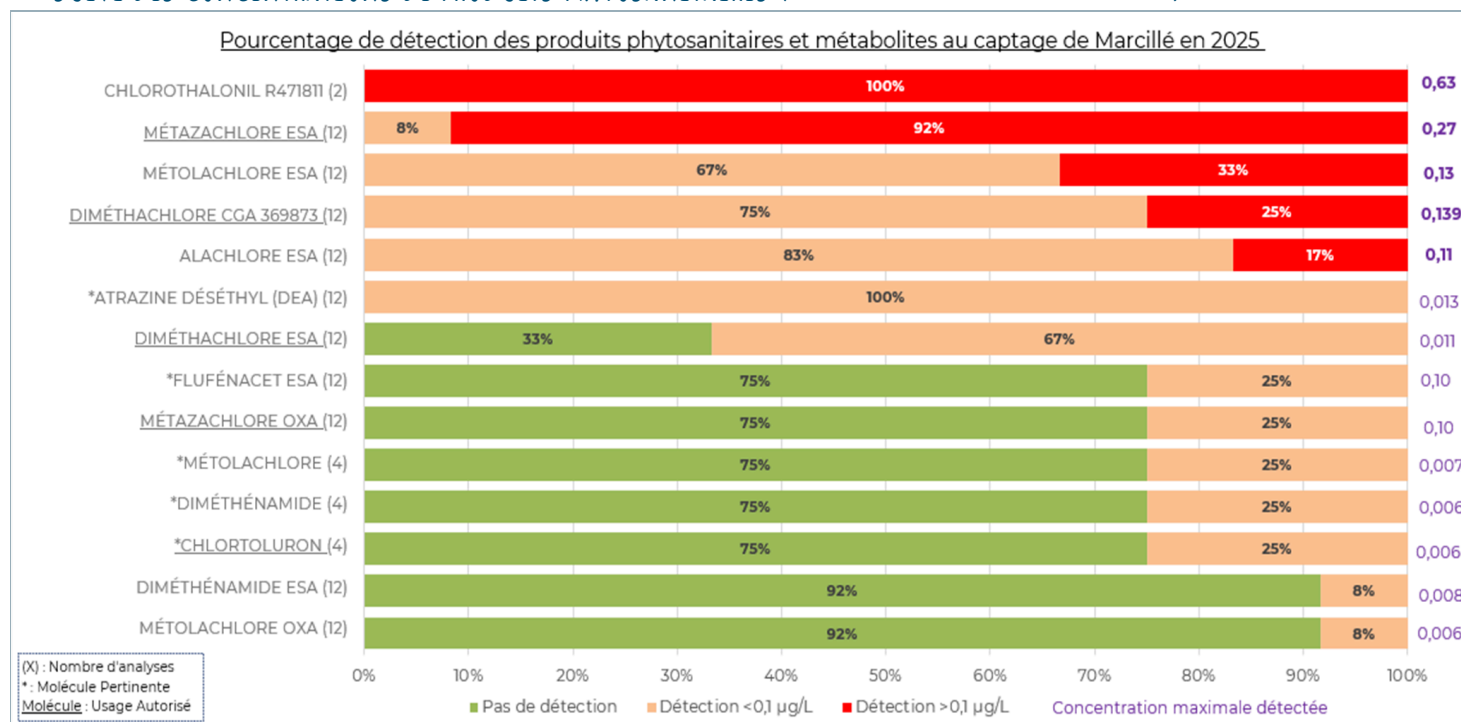
QUALITÉ DES EAUX BRUTES DU CAPTAGE DE MARCILLÉ

SUIVI DE LA CONCENTRATION EN NITRATES (Données autosurveillance du SMAEP 4B)



Le captage de Marcillé est suivi sur le paramètre nitrates depuis les années 1970. Depuis 2014, 12 analyses sont comptées en moyenne par an, correspondant à une analyse par mois. Le captage a vu croître sa concentration en nitrates jusque dans les années 2010 avec une valeur pic en 2018 à 70 mg/L. Depuis, les chiffres indiquent une stagnation de la concentration. **En 2025, les concentrations mesurées respectent les objectifs du contrat avec une stabilité de la moyenne (50,1 mg/l), voire diminution par rapport au second programme (56 mg/L entre 2017 et 2021 contre 53 mg/L en 2023).** La concentration maximum enregistrée en 2025 était de 52,8 mg/l et la concentration minimum de 49 mg/l.

SUIVI DES CONCENTRATIONS DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES (Données autosurveillance du SMAEP 4B)



En 2025, 14 molécules différentes ont été quantifiées au captage. Ces molécules présentent un effet herbicide ou sont des métabolites d'un pesticide à effet herbicide sauf pour le chlorothalonil R471811 (molécule mère à effet fongicide). Pour 5 molécules (soit 36 %), la concentration maximale dépasse la limite qualité fixée à 0,1 µg/L, pour les molécules pertinentes. Il s'agit des molécules de chlorothalonil R471811, alachlore ESA, métolachlore ESA, métazechlore ESA et diméthachlore CGA 369873. Ces molécules étant classées comme non pertinentes, c'est une valeur indicative de 0,9 µg/l, fixée par l'ANSES, qui s'applique pour elles. Les molécules mères de ces deux dernières sont toujours autorisées à l'usage aujourd'hui.

Pour toute information, contactez-nous :

Le Programme Re-Resources est financé par :